



## REGLES INTERNES AU SKI CLUB LURON Saison 2021/2022

### ENGAGEMENT DE L'ADHERENT

Pour les enfants et adolescents, le port du casque est obligatoire pour la pratique des disciplines alpines. En cas de non-respect de cette préconisation, l'adhérent pourra être refusé dans un cours. Le port du casque est vivement conseillé pour les adultes.

Les housses à skis et chaussures sont vivement conseillées pour le transport en bus. Le matériel doit être marqué au nom de l'enfant (skis, chaussures, gants, bonnet, lunettes...).

Le Club ne peut être tenu responsable de la perte ou des dégâts occasionnés sur les matériels de ses adhérents.

Les membres doivent avoir une attitude correcte. En cas de non-respect, une exclusion temporaire ou définitive peut être prononcée par le bureau directeur du club.

L'adhésion au Ski Club Luron entraîne l'acceptation automatique du droit à l'image lié aux outils de communication propres au club (photos, calendriers, articles de presse, site web, etc...).

Tout adhérent doit lire le questionnaire de santé téléchargeable sur le site. En cas de réponse OUI et/ou pour tout nouvel adhérent, un certificat médical portant la mention "apte à la pratique du ski" doit être obligatoirement fournie dans le dossier d'inscription.

Tout adhérent mineur doit fournir au ski club luron une fiche de prise en charge médicale (Fiche sanitaire de liaison) téléchargeable sur le site Internet du club.

Les jeunes de moins de 18 ans sont obligatoirement encadrés par un moniteur diplômé FFS. Lors des sorties organisées par le club, chaque membre participant est placé sous la responsabilité du club et de son encadrement et devra donc suivre les consignes données par les dirigeants. Toutefois, le membre majeur pourra, s'il le souhaite, skier individuellement sous sa propre responsabilité.

### CONSTITUTION DES GROUPES

Les groupes sont constitués **par les moniteurs** suivant des critères d'âge et de niveau. Les **nouveaux adhérents doivent apporter le justificatif du niveau atteint et validé** (ESF ou autres clubs). Pour des raisons d'encadrement et de sécurité, le nombre d'enfants par groupe est limité. Afin d'assurer au mieux l'apport pédagogique du club, il est décidé que les groupes seront composés au maximum de 12 enfants dans les niveaux débutants, préparation 1ère et 2ème étoile et de 14 enfants dans les niveaux supérieurs (préparation 3ème étoile jusqu'à l'étoile d'or).

Les groupes sont évolutifs, la commission des moniteurs est souvent amenée à changer un skieur de groupe, notamment lors des premières sorties. Il se peut qu'un adhérent soit placé dans un groupe de niveau inférieur à celui déjà obtenu si cela est jugé plus pertinent par les moniteurs. Les parents doivent soutenir les décisions des moniteurs auprès de leurs enfants.

### COMPETITION

L'encadrement des compétiteurs est assuré par le Ski Club Luron. Les entraînements sont programmés le mercredi après-midi et le samedi matin à la station du Ballon d'Alsace. Le transport des compétiteurs lors des entraînements du samedi se réalisent soit par le biais du minibus affrété par le ski club luron soit par les véhicules des encadrants. Le transport sur les courses est assuré soit par les encadrants soit par les parents.

Lors des compétitions inscrites au calendrier fédéral officiel, le casque est obligatoire ainsi que tous les autres équipements assurant la sécurité de l'adhérent.

### ORGANISATION DES SORTIES

Les adhérents pratiquants s'engagent à participer régulièrement aux sorties.

Les sorties sont organisées à partir du 1<sup>er</sup> samedi suivant le 1<sup>er</sup> janvier. Cependant, dans le cas où l'enneigement est très favorable, le ski club luron est susceptible d'organiser des sorties en décembre. Dans la mesure où l'encadrement est suffisant, les cours sont maintenus en période de vacances scolaires.

Dans le cas de l'annulation d'une sortie – fait rarissime – l'information est diffusée sur le site du club et l'inscription à la sortie est bloquée.

Les Inscriptions pour les sorties du samedi sont obligatoires avant le **vendredi 12 heures** en utilisant la page « Inscriptions aux sorties » située sur le site du [www.skiclubluron.fr](http://www.skiclubluron.fr)

Les adhérents mineurs sont mis sous la responsabilité des moniteurs et accompagnateurs du ski club Luron à leur montée dans le car. Des adultes dirigeants assurent l'encadrement dans le car. Dans le cas où plusieurs bus sont mis en place pour assurer le transport, les adhérents doivent accepter leur affectation dans le bus prévu.

Le ski club Luron refuse tout encadrement des adhérents en cas de déplacement individuel. Cependant, de manière exceptionnelle, il peut récupérer un adhérent mineur directement en station, sous la responsabilité du représentant légal qui s'engage à avertir un des membres dirigeants du ski club. Même dans ce cas, l'inscription doit avoir été faite et réglée sur le site du club.

Les déplacements se réalisent en car agréé pour les transports collectifs. Les bus partent à l'heure, tout retard de l'adhérent ou oubli de désinscription dans les délais sur le site du ski club luron engendrera automatiquement la facturation du coût du transport.

## DETAILS PRATIQUES

### Tarifs :

Adhésion et licence FFS : l'adhésion est annuelle, elle comprend l'inscription au ski club luron et la licence FFS (variable selon le niveau d'assurance). Le détail des tarifs est présenté sur le site du ski club luron.

**Les cours de ski** donnés des moniteurs fédéraux bénévoles **sont gratuits. Le transport et les remontées mécaniques sont payants.** Aucun argent ne circule dans le Bus. Aucun adhérent ne peut être accepté dans le bus ou en station s'il n'a pas été inscrit pour la sortie et/ou si la sortie n'a pas été réglée sur le site de club.

Le prix des sorties peut être réévalué chaque année en fonction du coût du transport et des remontées mécaniques. Ce prix est fixé à **25 euros** pour la saison 2021-2022.

Si l'adhérent souhaite se rendre en voiture à la station, il doit avoir été inscrit sur le site et la sortie doit avoir été réglée sur le site dans les délais prévus.

### Lieu de prise en charge :

Les sorties de l'école de ski du club ont lieu le samedi après-midi à Gérardmer pour l'ensemble des licenciés.

Les inscriptions aux sorties sont obligatoires **avant le vendredi 12h sur le site du ski-club.**

Vous pouvez contacter le responsable Sortie à l'adresse mail suivante : [sortie@skiclubluron.fr](mailto:sortie@skiclubluron.fr)

L'itinéraire et les horaires du bus sont les suivants :

<b>Aller</b>	<b>Retour (maximum)</b>
<b>11h00</b> Lure esplanade Charles de Gaulle	18h30
<b>11h15</b> Melisey (gymnase du collège)	18h15
<b>11h25</b> Ternuay (place de l'église)	18h05
<b>11h30</b> Servance	18h00
<b>12h30</b> Gérardmer Parking La Mauselaine	17h30

Attention : si exceptionnellement l'esplanade Charles de Gaulle ne permet pas le stationnement, les départs de Lure sont alors organisés à partir du parking du cimetière.

Nous vous demandons d'être présents 10 minutes avant le départ. Au retour, par respect pour les bénévoles qui encadrent les enfants et ne peuvent les laisser sans surveillance, nous vous demandons de respecter les horaires ci-dessus. Les retards répétés sont un motif d'exclusion de l'adhérent.

Prévoir un goûter et une boisson qui seront laissés dans le bus et pourront être consommés à l'issue des cours de ski. Il est par ailleurs demandé aux parents de s'assurer que l'enfant est bien passé aux toilettes avant la montée dans le bus.

Afin de ne rien oublier une check-list sortie est accessible sur le site du ski-club luron.

## PASSAGE DES ETOILES

Le passage des « étoiles » ne sera autorisé que si l'adhérent a participé à un nombre de sorties minimum fixé par le comité directeur. Le passage des étoiles est assuré par un moniteur ESF, le coût du passage du test est inclus dans le montant de l'adhésion au club. La remise des médailles et insignes est prévue lors de la soirée de fin de saison (fin mars ou début avril) et lors de l'assemblée générale du ski-club, organisée habituellement début octobre.

Toutefois, le passage des « flèches » sera facturé en plus à l'adhérent ou son représentant légal. Afin d'organiser ces courses, il sera demandé aux parents d'inscrire préalablement leur enfants par le biais du site du ski club.

## VIE DU CLUB

Des réunions mensuelles sont organisées tous les premiers lundis du mois à 20 heures dans le local du club, situé rue Parmentier, à côté de la caserne des pompiers de Lure. Tous les adhérents ou leurs représentants légaux peuvent y participer. Des comptes-rendus sont édités régulièrement sur le site du ski-club. Il est important d'en prendre régulièrement connaissance, car des informations sur le fonctionnement du club y sont précisées.

La vie d'un club sportif passe essentiellement par l'engagement de ses bénévoles. Nous remercions par avance toute personne souhaitant s'engager dans le club de manière durable ou pour un coup de main. Nous faisons par ailleurs appel aux dons et aux sponsors afin de limiter le coût des sorties permettant au plus grand nombre l'accès à la pratique du ski, car cette mission est le fondement de notre club.

Pour toutes questions relatives à la vie du club, nous vous invitons à consulter régulièrement le site [www.skiclubluron.fr](http://www.skiclubluron.fr). Si vous souhaitez nous joindre vous pouvez aussi directement adresser un mail à [secretaire@skiclubluron.fr](mailto:secretaire@skiclubluron.fr).

Le Président du Ski Club Luron et le Comité Directeur.